



16ème législature

Question N° : 11614	De M. Jean-Luc Bourgeaux (Les Républicains - Ille-et-Vilaine)	Question écrite
Ministère interrogé > Solidarités et familles		Ministère attributaire > Travail, santé et solidarités
Rubrique > personnes âgées	Tête d'analyse > Loi de programmation dédiée au grand âge	Analyse > Loi de programmation dédiée au grand âge.
Question publiée au JO le : 26/09/2023 Date de changement d'attribution : 12/01/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Jean-Luc Bourgeaux appelle l'attention de Mme la ministre des solidarités et des familles sur la faillite de l'accompagnement des personnes âgées. La situation est alarmante dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), les résidences autonomie, les services à domicile et toutes les structures qui assistent les personnes âgées dans la vie quotidienne. Tous les voyants sont au rouge avec la pénurie des personnels, l'épuisement des professionnels et des établissements en continuels déficits en raison de l'augmentation des charges et de l'inflation. Des situations inquiétantes qui contraignent nombre d'entre eux à refuser de nouveaux résidents, à réduire le nombre d'heures d'aide à domicile, voire à envisager la fermeture des établissements. La continuité et la qualité de l'accompagnement des personnes âgées est en péril malgré l'implication et le professionnalisme des équipes, le soutien des familles et des bénévoles. Force est de constater que la France n'accompagne pas comme il le faudrait ses aînés. Ce constat est alarmant d'autant plus qu'en 2040, les personnes âgées de 65 ans et plus représenteront 25 % de la population française. Pourtant, les solutions sont connues et de nombreux rapports parlementaires et autres ont proposé des solutions à même de relever le défi de la transition démographique et d'assurer un accompagnement respectueux et humain pour les personnes âgées. Tous préconisent une réforme majeure du secteur grand âge, incluant des financements pérennes et des recrutements massifs. Le système est à bout de souffle et, ce malgré un dévouement sans faille des professionnels. La nécessité de réformer le système d'accompagnement des aînés en France afin de garantir le droit à vieillir dans la dignité ne sait jamais fait autant sentir ! Ces vingt dernières années, les alertes quant à la défaillance du système ont été multiples. Faute d'action, ce secteur se retrouve aujourd'hui en crise, remettant en cause les capacités du pays à s'occuper dignement des aînés. Dans ce contexte, il lui demande de lui indiquer les mesures que le Gouvernement entend prendre pour engager une réforme d'ampleur afin de garantir l'accompagnement des aînés et adapter la société au vieillissement, et dans quel délai des solutions urgentes et concrètes vont être proposées par une loi de programmation dédiée au grand âge.